Mairie d'Ercuis

SOUS-PREFECTURE
24 MARS 2026
60300 SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026-03

SEANCE DU 20 MARS 2026

Convocation du	**15 mars 2026**
Affichage du	**15 mars 2026**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**18**
Nombre de votants	**18**
PROCURATION	**0**

Objet : **ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DE LA COMMUNE D'ERCUIS**

L'an deux mil VINGT-SIX, le VINGT MARS à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages en mairie, sous la présidence de Madame Anne FUSZ, le Maire.

Présents :
Mme FUSZ Anne, M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina, M. MAURICE Mickaël, Mme SIX Sylvie, M. FORTE Carlos, Mme SPIRA Julie, M. ROSELLE Régis, Mme NICOLAS Pascale, M. COESSENT Jean-François, Mme DUCOUDERCQ Juliette, M. HAUVILLER Adrien, Mme SAN MARTIN Géraldine, M. REZZA Thibaut, Mme FERNANDES Martine, M. JEZEQUEL Jérôme. ses Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. COESSENT Jean-François

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2

CONSIDERANT QUE, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :
M. NABONNE ÉRIC,
Mme ALLAIN Geneviève,
M. URCOURT Daniel,
Mme GOMES DE MACEDO Delphina

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 18
A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10
A obtenu :
- Liste Imaginons Demain, 18 voix (dix-huit)

- La liste Imaginons demain, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée adjoints au Maire : M. NABONNE Éric, Mme ALLAIN Geneviève, M. URCOURT Daniel, Mme GOMES DE MACEDO Delphina dans l'ordre du tableau ;

Le Maire,
Anne FUSZ

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Anne FUSZ

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355